

Conseil Municipal du 1^{er} février 2008

Le premier février deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Marie ADE (arrivée à 21h), Régis BLANQUART, Anne-Marie CHANTREUIL, Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Gilbert DECOÛDT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Dominique LASNE, Philippe LEMARCHAND, Christine SERVAIS.

Secrétaire de séance : Nathalie DUVILLA.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - VILLE

Bernard JEANNE donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2007 approuvant le budget primitif de l'exercice 2007,
Vu les décisions modificatives prises lors des assemblées des 18/6/2007, 15/10/2007, 19/11/2007, 20/12/2007,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,
Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Régis BLANQUART, doyen de l'assemblée,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2007	484 776,13 €	634 036,04 €
RECETTES 2007	469 908,31 €	653 190,99 €
RÉSULTATS 2007	- 14 867,82 €	+ 19 154,95 €
EXCEDENT N-1	- 27 075,21 €	+ 17 330,42 €
RESULTATS CUMULÉS	- 41 943,03 €	+ 36 485,37 €
SOLDE RESTE A REALISER	+ 23 700,00 €	
RÉSULTATS CUMULÉS AVANT AFFECTATION	- 18 243,03 €	+ 36 485,37 €
AFFECTATION 2008	+ 18 243,03 €	- 18 243,03 €
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €	+ 18 242,34 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit reporté section d'investissement (Art. 001) : 41 943,03 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (Art. 1068) : 18 243,03€
- Excédent reporté section de fonctionnement (Art. 002) : 18 242,34 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

Bernard JEANNE explique que résultats sont positifs et correspondent à une gestion juste des crédits qui permet de ne pas mobiliser trop d'impôts.

Bernard JEANNE indique que les augmentations du coût des matières premières sont plus importantes pour les Communes. Le panier du Maire de l'année 2006 a augmenté de 3,9 %. Ce problème a été soulevé unanimement au dernier congrès des Maires à Monsieur le Président de la République.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - ATELIER RELAIS

Bernard JEANNE donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2007 approuvant le budget primitif de l'exercice 2007,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,
Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Régis BLANQUART, doyen de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2007	30 530,70 €	14 696,90 €
RECETTES 2007	3 365,18 €	45 436,56 €
RÉSULTATS 2007	- 27 165,52 €	+ 30 739,66 €
EXCEDENT N-1	- 3 365,18 €	+ 17 376,41 €
RESULTATS CUMULÉS	- 30 530,70 €	+ 48 116,07 €
SOLDE RESTE A REALISER	0,00 €	
RÉSULTATS CUMULÉS AVANT AFFECTATION	- 30 530,70 €	+ 48 116,07 €
AFFECTATION 2008	+ 30 530,70 €	- 30 530,70 €
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €	+ 17 585,37 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit reporté section d'investissement (Art. 001) : 30 530,70 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (Art. 1068) : 30 530,70 €
- Excédent reporté section de fonctionnement (Art. 002) : 17 585,37 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

Robert LAFITE demande à quelle date le bail emphytéotique prendra fin. Bernard JEANNE répond que celui-ci se terminera en 2012. Robert LAFITE demande si l'entreprise rachètera l'atelier. Bernard JEANNE répond que oui et que cela pourrait se faire par anticipation.

Bernard JEANNE remercie le Conseil municipal pour la confiance apportée en approuvant sa gestion administrative et ce depuis 7ans. En effet, tous les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

3. COMPTES DE GESTIONS EXERCICE 2007

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution des comptes de Madame le Receveur municipal, pour l'année 2007,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget de la Commune et du budget de l'atelier-relais retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter les comptes de gestion du Receveur municipal de l'exercice 2007, dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2007.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Maire, le Receveur municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2008

Bernard JEANNE présente les orientations budgétaires pour l'année 2008 préparées par la Commission des Finances. Il explique que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les Communes de moins de 3 500 habitants mais que par soucis de transparence, Roncherolles-sur-le-Vivier le réalise tous les ans. Il ajoute que le budget sera voté après les élections afin que la nouvelle équipe municipale puisse se l'approprier et le voter. Il s'agit d'un projet.

I- Recettes de l'année :

Les recettes du budget ont quatre origines principales :

1. Les impôts locaux et dotations de l'Agglo de Rouen (35% des recettes de fonctionnement)
2. Les recettes d'exploitation (15%)
3. Les dotations de l'Etat (dotations, subventions, péréquations) (50%)
4. Les subventions d'investissement et le FCTVA (recettes d'investissement).

1. Les impôts locaux et dotations de l'Agglo de Rouen
Les taux d'impôts locaux seront votés en avril 2008. En attendant de connaître les bases définitives, le budget 2008 est construit comme suit :
 - Une majoration de 1% des bases servant au calcul des impôts locaux.
 - Maintien de la dotation de solidarité communautaire au niveau de 2007
2. Les recettes d'exploitations
 - Une augmentation des tarifs de 2% en moyenne.
 - Loyer du SIAPEA sur 6 mois.
 - Suppression temporaire des crédits du Centre de Loisirs suite à l'insuffisance d'inscriptions.
3. Subventions et dotations de l'Etat
L'Etat accorde aux collectivités plusieurs types de financement :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement : augmentation minimale de 1%
 - Les compensations fiscales : stabilité des compensations par rapport aux réalisations 2007.
 - Les péréquations de taxe professionnelle : augmentation de 5,29% suite à notification.
4. Subventions d'investissement et FCTVA
 - Le FCTVA 2008, assis sur les dépenses 2006, sera en diminution par rapport à 2007.
 - Les subventions d'investissements seront demandées dès que le programme sera arrêté. Les montants ne seront inscrits au budget 2008 qu'après réception de l'arrêté d'attribution.
5. L'emprunt :
 - Une partie des investissements sera financée par l'emprunt. Le niveau d'endettement sera maintenu du fait de l'extinction de dettes sur les investissements réalisés antérieurement.

II- Les Dépenses :

1. Les dépenses de fonctionnement :
 - Les dépenses de fonctionnement diminuent (- 10%).
 - Augmentation de la subvention du CCAS (+ 35%).
 - Les frais de personnel augmenteront en fonction des obligations nationales.
 - Les crédits pour le Centre de Loisirs sont temporairement supprimés.
2. Les dépenses d'investissement :
 - Programme de réfection de voiries
 - Provision pour travaux de l'aménagement de la ferme Debruyne
 - Remplacement du tracteur

Florence COUTARD demande si des travaux vont être prévus à la Pépinière. Bernard JEANNE répond que la chaudière a été changée et que l'aérotherme le sera en 2008. Il ajoute que des travaux d'améliorations seront à prévoir à l'avenir pour la salle de réunion, le hall et les façades.

5. RAPPORT DES MARCHÉS DE L'ANNÉE 2007

Bernard JEANNE présente, conformément à l'article 138 du Nouveau Code des Marchés Publics, le rapport des marchés conclus durant l'année 2007.

Marché 2007-01 – Requalification de la Place Georges-Lormier :
Asten 249 391,93 € H.T.

Marché 2007-02 – Travaux dans le groupe scolaire :
Lot 1 – S.R.P. 5 319,69 € H.T.
Lot 2 – Etanel 1 254,18 € H.T.

Marché 2007-03 – Acquisition de jardinières :
Mazin Mobilier 8 160,00 € H.T.

Marché 2007-04 – Travaux d'électricité :
Lot 1 – Avenel 14 901,60 € H.T.
Lot 2 – Avenel 6 072,00 € H.T.
Lot 3 – Avenel 2 739,80 € H.T.

Marché 2007-05 – Approvisionnement de denrées à la cantine scolaire :
Sodexo 15 258,00 € H.T.

Marché 2007-06 – Réalisation d'un auvent en bois :
Griffon Régis 8 783,77 € H.T.

Marché 2007-07 – Changement de la chaudière de la Pépinière :
Englemond Chauffage 13 788,15 € H.T.

Marché 2007-08 – Acquisition de matériels informatiques à l'école :
Omic Informatique 10 130,00 € H.T.

Marché 2007-09 – Protection des pavés granit :
Equinoxe 6 720,00 € H.T.

Marché 2007-10 – Travaux logement communal :
Lot 1 – Artisans Normands 5 108,70 € H.T.
Lot 2 – Artisans Normands 4 496,65 € H.T.

6. DEMANDE DE SUBVENTION

Changement de l'aérotherme de la Pépinière :

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention au taux le plus haut possible pour le changement de l'aérotherme de la Pépinière.

Le montant des travaux s'élève à 6 040,19 euros H.T..

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

7. QUESTIONS DIVERSES :

7.1. RELEVÉ DE VITESSE SUR RD 15

Bernard JEANNE rappelle que des comptages ont été réalisés pour connaître le trafic de la RD 15 dans le but de définir un projet d'aménagement afin de réduire la vitesse. Il donne les résultats à l'entrée de la Commune en venant de Préaux. À cet endroit, il y a environ 76 % d'excès de vitesse en entrant et 80 % en sortant de la Commune. Ce comptage a recensé environ 1 500 véhicules jour.

Le deuxième, installé près du Carrefour de la Libération, a compté 1 700 véhicules jour. Cette fois, il y a entre 15 et 20 % d'excès de vitesse avec une moyenne de 70 km/h. Cet endroit est à prendre en considération car il y a beaucoup de piétons qui y passent, en raison, notamment de la proximité de la Place et de l'école.

Le troisième, installé en face de l'allée des Pommiers, a compté 1 600 véhicules jour. Les excès de vitesse sont d'environ 70 %. Les vitesses vont jusqu'à 80 km/h.

Nathalie DUVILLA demande quel est le taux d'accident à cet endroit car il s'agit également d'une variable à prendre en compte. Bernard JEANNE rappelle qu'il y a eu deux accrochages à l'entrée du Chêne-Henry.

Bernard JEANNE annonce que la D.D.I. a proposé, dans le cadre de l'aménagement de la RD 15 en direction de Préaux, des aménagements tests. De ce fait, le panneau d'agglomération va être avancé afin de faire diminuer la vitesse avant l'entrée dans le bourg. Ensuite, un système de sas va être testé avec des bornes visibles, laissant le passage pour un seul véhicule. L'autre solution proposée est la plate-forme surélevée qui pourrait être installée au niveau de l'allée du Chêne-Henry. Anne-Marie CHANTREUIL pense que le plateau surélevé doit se faire dans une zone 30.

Marie ADE demande si des coussins berlinois peuvent être installés. Bernard JEANNE répond que cela ne peut se faire que dans une zone 30. De plus, il y a un problème lié au bruit qu'engendre cet aménagement. Nathalie DUVILLA propose aussi des aménagements visuels qui donnent l'impression d'un rétrécissement de la chaussée.

Gilbert COLIN demande si la rue de l'église est prioritaire par rapport à la rue des Emouquets. Bernard JEANNE répond que oui, il s'agit toujours d'une priorité à droite.

Gilbert DECOODT explique que les pays nordiques ont testé la suppression de tous les panneaux de voirie. Il signale que les accidents de la route ont fortement diminué dans ces pays. Bernard JEANNE signale que cela se fait également à Roncherolles-sur-le-Vivier avec l'exemple de la Place Georges-Lormier.

7.2. TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Bernard JEANNE rappelle les faits qui ont provoqué l'arrêt des travaux de l'église. Malgré les relances de la Commune pour obtenir le droit d'échelle, les Consorts BENARD-MAHIEU n'ont toujours pas répondu. Ils ont récemment envoyé un courrier demandant à la commune d'émettre une demande pour permettre la reprise des travaux. Bernard JEANNE a répondu en envoyant les copies des courriers de demandes déjà envoyés en recommandé avec accusé de réception avec la copie des accusés de réception.

Bernard JEANNE signale également qu'il n'y a pas de réponse concernant la demande de régularisation de la servitude des écoulements des eaux pluviales. L'architecte estime que, compte tenu des travaux réalisés, les lambris en bois vont pouvoir être installés. Mais en l'absence de régularisation, les travaux de peinture ne pourront pas être réalisés. Bernard JEANNE déplore cette attitude qui pénalise les paroissiens mais également tous les Roncherollais.

7.3. CHEMIN DU VALLON

Bernard JEANNE donne lecture du courrier de l'avocat de Monsieur et Madame MARIE proposant la vente de la parcelle du chemin du Vallon au prix de 0,76 euros le mètre carré, et de rembourser les frais de géomètre et d'avocats. Une autre proposition a été faite, demandant l'échange de la parcelle contre un permis de construire pour une surface de 10% de la parcelle. Bernard JEANNE indique qu'il a saisi les services juridiques de l'Agglo pour établir une réponse. L'Agglo propose de refuser la seconde proposition car celle-ci est manifestement illégale et pourrait engager la responsabilité du Maire.

Bernard JEANNE explique que dans l'acte de vente antérieur, des précisions indiqueraient que « la parcelle est entourée d'arbres de hautes futaies ». L'autre précision indique que la parcelle à l'acquisition faisait 31 930 m² alors que Monsieur et Madame MARIE ont acheté 31 452 m².

Bernard JEANNE propose de transmettre une réponse faisant état de ces éléments, ce que le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7.4. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Bernard JEANNE explique que l'association Jog'Nature, dans le cadre de la course la Ronce, demande une subvention exceptionnelle. En effet, Marie ADE signale que cette année, une nouvelle course de 25 km sera mise en place ce qui implique la présence, payante, de la Croix-Rouge. Florence COUTARD en demande le coût. Bernard JEANNE répond que cela correspond à 350 euros par équipe présente ; deux équipes étant prévues. Bernard JEANNE propose de prendre en charge une équipe par le biais d'une subvention exceptionnelle de 350 euros, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

7.5. LONGSKATE

Marie ADE explique que l'association de Longskate souhaite réorganiser une compétition de championnat de France de Longskate dans la côte de Roncherolles-sur-le-Vivier. Cette année, l'association projette d'organiser la manifestation sur trois jours les 2, 3, et 4 mai. Le vendredi permettrait la reconnaissance du parcours, le samedi les qualifications et le dimanche les finales. La réalisation d'un DVD est à nouveau prévue avec un tirage prévu de 10 000 exemplaires. Des contacts avec la commune de Darnétal et la TCAR ont été pris. Aucune difficulté n'a été soulevée. L'association demande la possibilité de planter des tentes et d'utiliser les douches de la Pépinière. Gilbert COLIN signale que tout s'était bien passé l'an dernier et que les locaux avaient été rendus très propres. Il rappelle que des habitants de Roncherolles-sur-le-Vivier étaient prêts à accueillir des concurrents.

Marie ADE ajoute que des écrans devraient être installés dans les virages afin de retransmettre les courses.

Florence COUTARD signale que la journée de vendredi peut poser des problèmes. Bernard JEANNE se souvient que l'animation avait beaucoup plu. Mais il pense que la route ne peut pas être fermée le vendredi. Gilbert COLIN propose de laisser des créneaux horaires afin de ne pas fermer la voie toute la journée. Il propose deux créneaux 10h/12h et 14h/16h.

Le Conseil municipal décide d'accepter l'organisation de cette manifestation avec la réserve des créneaux horaires pour le vendredi.

7.6. DIVERS

Bernard JEANNE annonce que les travaux d'assainissement prévus sur la RD 91 en direction de Saint-Jacques-sur-Darnétal seront décalés après ceux de la rue de Darnétal.

Bernard JEANNE signale que la conteneurisation s'est bien déroulée. Peu de problèmes sont à signaler. Les difficultés qui demeurent sont au chemin du Vieux-Moulin, rue de Bimare et à l'immeuble de l'Orme où Monsieur et Madame MAHIEU refusent de donner l'autorisation de passer par le porche pour déposer les bacs. Bernard JEANNE explique que ce refus est étonnant puisque les Consorts BENARD-MAHIEU avaient pris l'engagement, par écrit, d'accepter le passage sous le porche. L'Agglo vient de relancer les propriétaires. Florence COUTARD rappelle que depuis le début de ce litige, ce sont les habitants de l'immeuble qui sont lésés.

Philippe LEMARCHAND demande si à l'avenir, l'Agglo a prévu un système pour peser les poubelles afin d'inciter les foyers à trier leurs déchets et taxer les foyers au poids. Bernard JEANNE sait que l'Agglo veut travailler sur la réduction des déchets à la base, mais il n'a pas plus d'informations.

Bernard JEANNE annonce le festival des Transeuropéennes qui aura lieu le 17 mars à la Pépinière avec un groupe espagnol et un autre de Lituanie.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Gilbert COLIN annonce que le Conseil d'administration d'Interlude a eu lieu. La subvention pour l'année 2007/2008 sera de 1 749 euros. Il y a 5 élèves roncherollais supplémentaires. Une réflexion est en cours sur l'augmentation des coûts. L'élargissement d'Interlude à la Communauté de Communes du plateau de Martainville est à l'étude.
- Bernard JEANNE donne réponse à une question de Gilbert COLIN posée lors du dernier conseil concernant la transmission par l'ASCVR des documents demandés par la Commune. Il indique que les documents ont été transmis, sauf le bilan financier. Il s'étonne que l'association refuse de le donner. Gilbert COLIN pense que l'an prochain, aucune autorisation pour participer au Forum ne pourra être donnée. Bernard JEANNE ajoute qu'il est étonnant que l'ASCVR refuse de communiquer son bilan financier contrairement aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'interroge sur les raisons de ce refus.
- Philippe LEMARCHAND signale que des véhicules passent régulièrement dans le chemin de la Ronce la nuit. Bernard JEANNE répond qu'une barrière forestière va être prochainement installée.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

Bernard JEANNE transmet le bilan des délibérations prises durant ce mandat électoral. Soixante réunions de conseil ont été tenues, avec près de 600 délibérations votées. À cela s'ajoutent les réunions de commission et celles qui sont liées à l'intercommunalité.

CALENDRIER :

Concert des élèves d'Interlude le 3 février 2008.

Conte à la bibliothèque sur le thème de la Mer le 1er mars 2008.

Festival des Transeuropéennes le 17 mars 2008.

Carnaval des écoles le 29 mars 2008.

La séance est levée à 22h 50
